

Mesdames, messieurs,

A nouveau, comme lors du dernier groupe de travail du 7 février, je tiens à rappeler au nom de notre organisation que le mouvement des enseignants du 1^{er} degré relève des prérogatives **exclusives** de la CAPD.

Pour Force Ouvrière, les représentants des fédérations syndicales dans le Comité Technique ne peuvent pas avoir prérogative sur les règles du mouvement des enseignants du premier degré en lieu et place **des élus CAPD que les personnels viennent d'élire.**

Nous le savons, le Ministère veut dessaisir les élus CAPD en imposant un logiciel national remettant en cause les règles départementales.

Nous revendiquons le maintien de deux phases de saisies des vœux, la non-obligation des vœux géographiques, un barème avec comme critère principal l'AGS ainsi que l'affectation sur des postes précis.

Nous appelons l'ensemble de nos collègues PE à se réunir avec leurs organisations syndicales dans le cadre de la journée nationale d'action du 13 mars contre la remise en cause des règles des mouvements départementaux, et nous les appelons à se mettre en grève mardi 19 mars pour se faire entendre sur les revendications citées précédemment.

Nous refusons en l'état actuel des choses d'accompagner la mise en œuvre des nouvelles règles départementales du mouvement, qui sont en opposition avec les attentes et les besoins des professeurs des écoles.

Pour toutes ces raisons, notre organisation ne peut pas accepter de participer à ce groupe de travail.